



## Nouveauté : PASS +

La mairie de Feucherolles adhère au Pass+, un dispositif pour encourager la pratique culturelle et sportive des jeunes !



**Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le Département des Yvelines renouvelle le dispositif éducatif et citoyen d'incitation à la pratique d'activités sportives et culturelles : le Pass+.**

### **Le Pass+, c'est quoi ?**

Il s'agit d'une aide financière accordée gratuitement aux jeunes, de 11 à 21 ans, pour encourager la pratique d'activités culturelles et sportives auprès d'organismes affiliés yvelinois et altoséquanais, référencés sur le site [Passplus](https://www.passplus.fr).

*174 000 jeunes des Yvelines et ds Hauts-de-Seine sont déjà inscrits !*

### **Le Pass+, c'est pour qui ?**

- Les jeunes éligibles,
- Les organismes éligibles.

### **En quoi consiste l'aide financière du Département ?**

#### **Le Pass+ comprend deux porte-monnaie électroniques :**

- L'un pour la pratique d'activités culturelles,
- L'autre pour la pratique d'activités sportives.

Les jeunes, ou leurs familles, décident eux-mêmes des porte-monnaie entre la culture et le sport (60€ et 20€). Les boursiers et les jeunes de 19 à 21 ans bénéficient d'une aide de 100€ (80€ et 20€ à répartir entre la culture et le sport).

*Pour la campagne 2023-2024, les jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance bénéficient aussi d'une aide de 100€.*

**Ces activités peuvent être pratiquées auprès d'un réseau de 3 000 organismes yvelinois et alto-séquanais affiliés au Pass+ : cinémas, associations sportives, piscines, centres de loisirs, bibliothèques, conservatoires,...**

## **Les Bons Plans**

- Les organismes affiliés au Pass+ peuvent proposer des bons plans réguliers ou ponctuels toute l'année aux jeunes : places pour des rencontres sportives, réductions pour des concerts, invitations pour des visites guidées,...
- Les bons plans sont référencés sur le site [Passplus](#).

## **Comment s'affilier au Pass+ ?**

La procédure est entièrement dématérialisée : connectez-vous sur [PassPlus.fr](#).

Renseignez le formulaire et téléchargez les justificatifs demandés.

La demande d'instruction est instruite par l'équipe Pass+. Un courriel est envoyé à l'organisme dès validation du compte affilié.

Tous les 15 jours le Département des Yvelines enclenche automatiquement un virement bancaire des transactions enregistrées et validées dans votre espace affilié.

Infos pratiques

**Vous pouvez utiliser le Pass+ sur la commune pour les activités EMMA et judo mais aussi à l'école de Musique et à la bibliothèque de Feucherolles.**

Liens utiles

[Plus d'informations sur le Pass+](#)